■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes, Agglos et Métropoles • Agglomération de Nevers • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • CARENE • Limoges • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Haute-Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ SYNDICAL DU 25 octobre 2017

www.eptb-loire.fr

Le Comité syndical s'est réuni en séance plénière le 25 octobre à Orléans, sous la présidence de Daniel FRÉCHET.

Pour la partie financière, on retiendra l'accueil favorable réservé aux orientations budgétaires 2018, ainsi que le vote de la 3ème décision modificative pour l'exercice 2017.

Sur le plan opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec des actions relatives à l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, à la prévention et la réduction du risque inondation, à l'aménagement et la gestion des eaux.

Par ailleurs, le Comité syndical a voté à l'unanimité la désignation du Président comme représentant de l'Etablissement au Comité de bassin Loire-Bretagne.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Trois principaux objectifs ont été retenus : assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ; **permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée – voire un caractère indispensable – à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés (sécheresse, inondation)** ; ne pas devoir procéder en 2018 à un ajustement à la hausse du montant des contributions des collectivités membres, tout en maîtrisant celui de la redevance pour soutien d'étiage.

C'est dans ce contexte que le Comité syndical a accueilli favorablement la **proposition de construction d'un budget 2018 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la 11ème année consécutive.**

Plus précisément, en adéquation avec les recherches d'économies engagées par les collectivités membres, il a été envisagé une **structure et** un **volume d'interventions ouvrant la voie à une baisse pour 2018 du montant total des contributions tendant cette année vers 3 %**.

En conséquence, il a été retenu comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 2,6 M€** et **débouchant sur une réduction supérieure à 25 % sur la période 2008-2018**. Une vigilance particulière étant exercée sur les possibilités de réduction des contributions des Départements, principaux financeurs de l'Etablissement.

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** a été également validé, l'objectif visé étant de maîtriser son niveau, resté **constant entre 2007 et 2015, puis en baisse de 14 % en 2016, avec une légère hausse de 2% en 2017**.

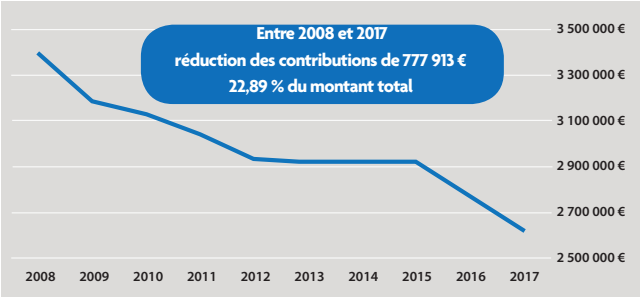

Evolution du montant total des contributions 2008-2017

A NOTER...

Vote de la Décision Modificative n° 3, n'entraînant pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire (diminution de crédits de l'ordre de 341 k€.)

NOUVELLE ADHÉSION ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Le Comité syndical a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Forez-Est, dans le département de la Loire.

FOREZ-EST communauté de communes

Il a par ailleurs pris acte de la désignation de nouveaux délégués de la Ville de Bourges, du Conseil départemental de l'Ardèche, ainsi que de celui de la Haute-Vienne.

BOURGES ardèche LE DÉPARTEMENT Département Haute-Vienne

L'Etablissement public Loire, au service de collectivités (Régions, Départements, Villes/Agglomérations/Métropoles et Syndicats intercommunaux) qui le composent, contribue depuis plus de 30 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la valorisation du patrimoine.

CO-CONSTRUCTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

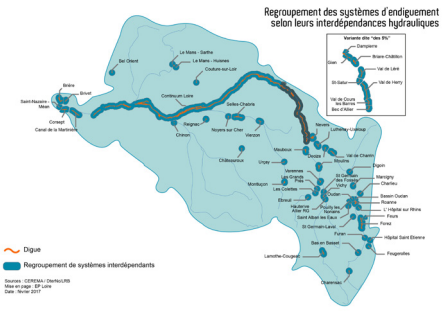

Dans la continuité des réunions tenues entre mai et juillet dernier, l'Etablissement a organisé début octobre un deuxième temps d'échanges décliné en 5 rencontres territorialisées. Elles ont été l'occasion notamment : de présenter un approfondissement des éléments financiers en lien avec les investissements réalisés ou à réaliser pour le renforcement et la sécurisation des ouvrages ; de préciser les métiers et le contenu des missions du gestionnaire de digue ; d'évoquer des compléments d'analyse en cours, à l'initiative de l'Etablissement, par exemple sur les volets budgétaire et comptable au titre d'une délégation de gestion.

Dans ce contexte, il a été rappelé l'hypothèse d'une **gestion des systèmes d'endiguement à l'échelle du bassin, s'appuyant sur une structure telle que l'Etablissement, visant à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers**. A cet égard, plusieurs EPCI-FP ont exprimé le souhait d'organiser rapidement des réunions bilatérales afin d'avancer dans la voie de la délégation de gestion. Par ailleurs, au-delà de la co-construction du PAIC, l'Etablissement a prévu l'organisation d'une réunion sur l'axe Loire moyenne (vals de Loire dans les départements de la Nièvre et du Cher, ainsi que dans le Giennois), traitant de la proposition de mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) commun à ces deux territoires « interstitiels » entre les TRI de Nevers et celui d'Orléans. >>> www.eptb-loire.fr/ paic

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DES INFRASTRUTURES DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT-INNOVATION

Après avoir mené des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques ainsi que des biens culturels patrimoniaux, l'Etablissement a lancé en septembre 2017 une **analyse exploratoire** de la vulnérabilité aux inondations des investissements de recherche-développement-innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents. Partant du constat que ces institutions publiques ou privées sont des moteurs du développement économique, et qu'elles font l'objet d'investissements importants, il est apparu opportun de s'interroger sur leur vulnérabilité par rapport à une inondation majeure.

Après une photographie et une cartographie des vulnérabilités éventuelles, il est attendu des propositions sur la manière de conduire une analyse et de construire une méthodologie visant à réduire rapidement et significativement leur vulnérabilité.

POINT SUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE DE L'ALLIER ET DE LA LOIRE ET PROJET DE MICROCENTRALE À NAUSSAC

Un point sur le **soutien d'étiage** a été effectué en séance. Depuis les premiers lâchers d'eau en juin pour Naussac et juillet pour Villerest, les objectifs sont assurés quotidiennement.

Le déficit pluviométrique s'étant amplifié et la température ayant fortement augmenté au cours de l'été, les retenues ont été fortement sollicitées. 82,5 millions de m³ (sur une capacité de 185 Mm³) ont déjà été lâchés dans l'Allier à partir de Naussac, 85 Mm³ (sur 130 Mm³) dans la Loire à partir de Villerest. 2017 fait désormais partie des 3 années les plus sèches depuis la mise en service des 2 barrages (des lâchers maximum de 111 Mm³ ayant été fait par Villerest durant les étiages de 1990 et 1991). Sur l'Allier, il a été lâché jusqu'à ce jour l'équivalent de toute la campagne de 2015 (le plus long connu), et le soutien continue encore. >>> eptb-etiage.fr

Par ailleurs, le Comité syndical a pris connaissance du calendrier prévisionnel du **projet de microcentrale** dans le canal de dérivation du Chapeauroux, permettant à terme de compenser les coûts liés au pompage de l'usine de Naussac 2. L'avant-projet aboutissant à un tracé de la conduite forcée sur certaines parcelles dont l'Etablissement n'est pas propriétaire, le Comité syndical a donné son accord à la passation de conventions de servitudes.

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DES SAGE PORTÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT

La 7e conférence annuelle des Président(e)s des CLE des 10 SAGE portés par l'Etablissement s'est tenue le 25 octobre dernier à Orléans.

Ce temps d'échanges a été consacré principalement à la **présentation, par SAGE, des éléments marquants de l'année écoulée** et des points de questionnement de natures financière, organisationnelle ou technique.

Les prises de paroles ont également mis en évidence l'intérêt du développement des collaborations inter-SAGE autour d'enjeux partagés et ont nourri le point de l'ordre du jour lié au renforcement des synergies territoriales. A ce titre, ont été restituées

les différentes exploitations des données relatives au changement climatique portées à connaissance sur les territoires des SAGE, ainsi que la conception mutualisée de la trame commune de tableau de bord, au profit directement des CLE.

AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LE SAGE ALAGNON
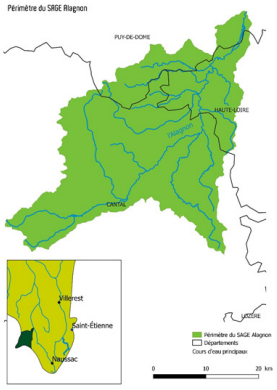
Le Comité syndical a rendu un avis sur le projet de SAGE Alagnon, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les différentes observations, notamment sur le nombre élevé de règles, seront transmises au Président de la CLE.